



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2024

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Éric PERENNES.

**Absents excusés :**

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,  
Denis CHARRON, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,  
Dimitri HERVELET.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h53

Secrétaire : Maël DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.24.085 - Créations de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 1° du Code de la Fonction Publique) – année scolaire 2024-2025 - Divers services

**Christian DUMAS expose :**

Le Maire informe qu'aux termes de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- 1° - Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois,
- 2° - Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1° et de douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2°.

Considérant que les besoins recensés au sein des services nécessitent la création de postes non permanents suivant, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L 332-23 1° du Code de la Fonction Publique :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes	Référence contrat
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 89.29% 31h15 hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 77.86% 27h15 hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 55% 19h15 hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 51.43% 18h hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 28.57% 10h hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 22.86% 8h hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°

Jeunesse	2 adjoints d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 14.46% 5h06 hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Entretien	1 adjoint technique	Entretien des locaux	Temps non complet 71.43% 25h hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Entretien	1 adjoint technique	Entretien des locaux	Temps non complet 57.14% 20h hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
DATPDD	1 adjoint technique	Agent polyvalent	Temps complet	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Direction Générale – Secteur Services à la population	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps complet	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Direction Générale – Secteur Services à la population	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps non complet 50% 17h30 hebdomadaires	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Direction générale – services supports	1 adjoint administratif	Secrétariat	Temps complet	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Culture	1 adjoint administratif	Secrétariat – Accueil	Temps complet	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Bibliothèque	1 adjoint du patrimoine	Agent de bibliothèque	Temps complet	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°
Restauration	2 adjoints techniques	Agent polyvalent	Temps complet	1er septembre 2024 au 31 août 2025	L 332-23 1°

Après avis du comité social territorial du 11 juin 2024 et après présentation à la Commission Générale du 17 juin 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- de créer les postes ci-dessus énoncés pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 26 juin 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

**26 JUIN 2024**

Publication le :

**26 JUIN 2024**

Notification le :

**26 JUIN 2024**



Le Maire

Christian DUMAS

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_085
Objet :	Créations de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 1° du Code de la Fonction Publique) – année
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.1 - Délibération création et suppression de poste
Identifiant unique :	045-214501694-20240626-DL_24_085-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240626-DL_24_085-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.24.085 - RH - Créations de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité – année scolaire 2024-2025 - Divers services.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240626-DL_24_085-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	360.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 15h38min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 15h38min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 15h38min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 15h38min55s	Reçu par le MI le 2024-06-26